



**RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL DE LA COMMISSION  
LOCALE DE L'EAU DU SAGE  
des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises  
ANNÉE 2024**

STRUCTURE PORTEUSE :

AVEC LE CONCOURS FINANCIER DE :



## SOMMAIRE

<b>1 LE CONTEXTE</b>	<b>2</b>
1.1 Présentation	2
1.2 Historique et état d'avancement du SAGE	3
1.3 La cellule animation du SAGE BVPA	4
<b>2 L'ACTIVITÉ DES INSTANCES DU SAGE</b>	<b>4</b>
2.1 La Commission Locale de l'Eau (CLE)	4
Cette séance plénière se tenant en atelier, il n'y a pas eu de visioconférence	5
2.2 Le Bureau de la CLE	5
2.3 Les Commissions géographiques	6
2.4 La cellule animation	6
2.5 Le partenariat avec la chambre d'agriculture de l'Ariège	8
<b>3 L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION</b>	<b>10</b>
3.1 La concertation préalable du public (CF. Bilan complet en annexe)	10
3.1.2 La Concertation Préalable :	10
3.1.3 Champ de la Concertation :	10
3.1.4 Les dispositifs d'information :	10
3.1.5 La Communication sur le site <a href="http://Ariège.fr">Ariège.fr</a> :	11
3.1.6 Les communications dans la presse locale :	11
3.1.7 Les dispositifs de participation :	11
3.2. Site Internet du SAGE	11
3.3 L'info SAGE	12
3.4 La participation à la journée Mondiale de l'Eau du 22 mars 2024	12
3.5 La participation au salon des maires de l'Ariège	12
3.6 La participation à la Journée Mondiale de l'Environnement	12
3.7 La participation à la Journée technique Zones Humides	13
3.8 La participation au festival en transitions Futurs Proches	13
3.9 La participation à la Fête de la Science	14
3.10 CNRS visite du site de Moulis	14
3.11 La participation à la journée du Développement Durable	14
3.12 « A la découverte des Zones Humides » – Plateau de Beille	15
3.13 Autres actions de sensibilisations et d'informations	16
<b>4 BILAN FINANCIER</b>	<b>16</b>
4.1 Dépenses	16
4.2 Recettes	17
<b>5 BILAN ET PERSPECTIVES 2025</b>	<b>17</b>
Prochaines étapes de l'élaboration du SAGE	18
<b>6 ANNEXES</b>	<b>18</b>

# 1 LE CONTEXTE

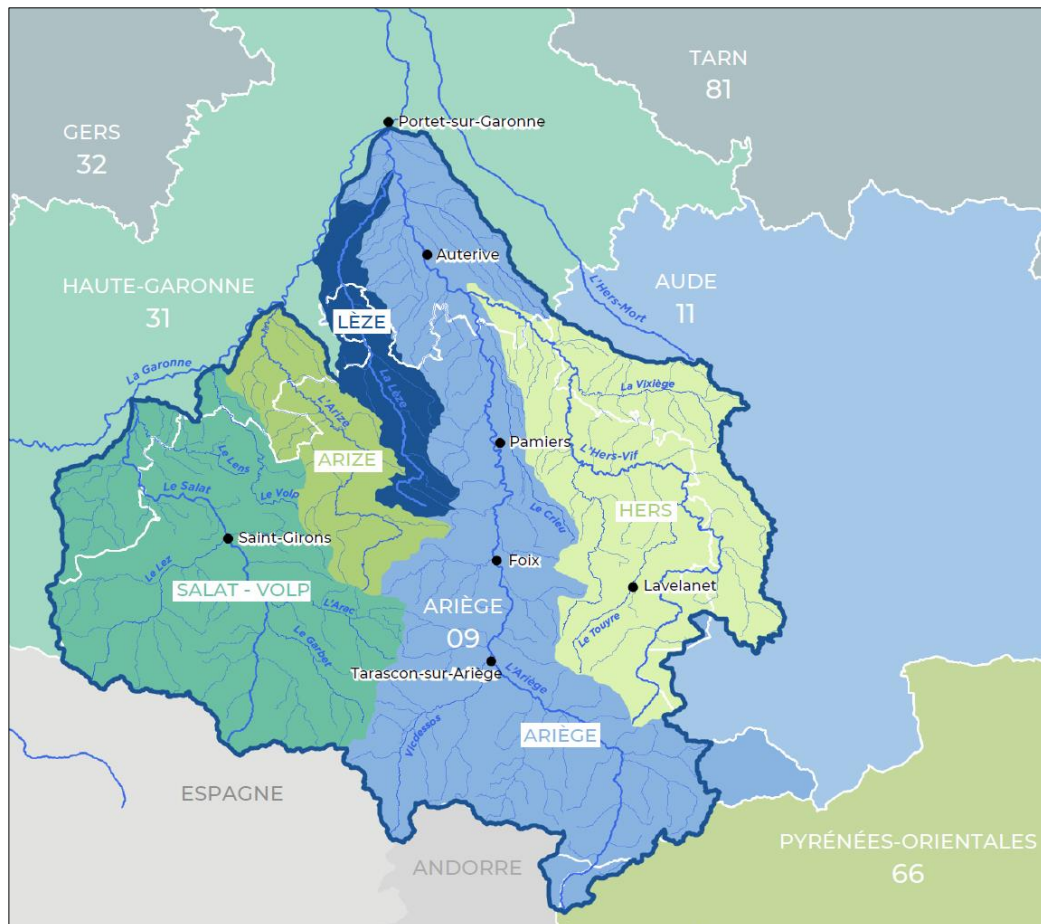
## 1.1 Présentation

Le périmètre du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises (BVPA) couvre 5 bassins versants pyrénéens à l'interface entre Atlantique et Méditerranée. Il s'étend des sommets pyrénéens, touchant les frontières espagnoles et andorranes, jusqu'aux collines vallonnées du piémont et de la vallée de la Garonne.

Il recouvre une grande partie du département de l'Ariège (hormis le Quérigut), une partie de la Haute-Garonne parallèlement à la vallée de la Garonne, les départements de l'Aude à l'est et marginalement des Pyrénées Orientales au sud de ce périmètre.

Le SAGE BVPA représente ainsi 6 345 km<sup>2</sup> sur 4 départements, 22 EPCI et 495 communes. Il s'agit d'un bassin à forte dominante rurale avec 242 000 habitants soit en moyenne 50 habitants /km<sup>2</sup> (106 en France).

Les cours d'eau, situés en rive droite de la Garonne, forment plusieurs bassins versants. Les bassins de l'Ariège, de la Lèze et de l'Hers-Vif sont découpés 6 en bassins versant de gestion (Unités de gestion) : Ariège amont, Ariège Aval, Hers, Salat-Volp, Arize et Lèze.



Carte du périmètre du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises

Les enjeux définis dans le SAGE BVPA résultent de la déclinaison de cinq thématiques majeures issues de l'état des lieux et du diagnostic :

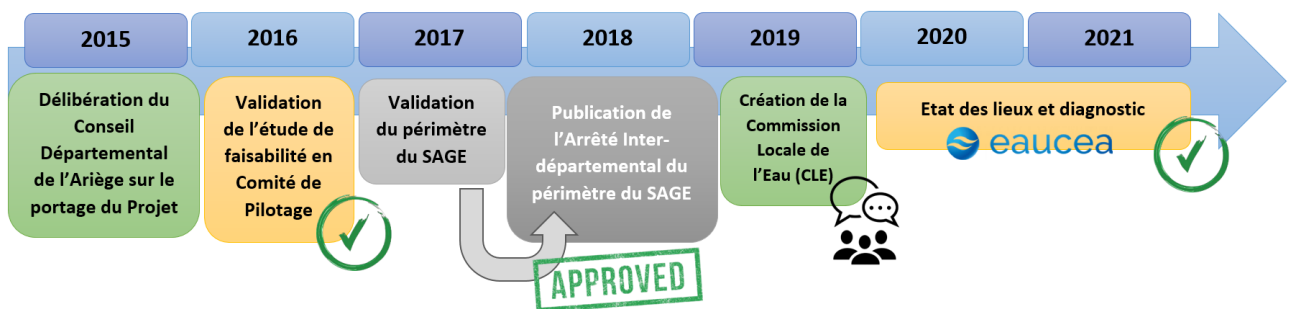
- **Le partage de l'eau**, est une thématique récurrente car le SAGE est d'abord un territoire confronté à des décisions sur la valorisation locale de ces ressources entre respect des milieux naturels et développement d'activités économiques. Il est aussi pourvoyeur de ressources d'intérêt régional (Occitanie) voire interrégional (Nouvelle Aquitaine) ;
- **L'espace alluvial**, car c'est dans les vallées, que se concentrent les populations et une grande part de l'activité. C'est là que les pressions sur le milieu naturel sont les plus fortes et c'est aussi un espace où il faut vivre avec les risques d'inondations et la dynamique des grandes rivières ;
- **La biodiversité**, préoccupation croissante dans la population et une des cibles stratégiques du SAGE. La protection et la réhabilitation des milieux aquatiques sont la principale clé pour agir ;
- **La satisfaction des besoins humains fondamentaux et des enjeux sanitaires**, nécessite de poser un regard systématique sur les questions de l'eau potable et de l'assainissement et plus largement sur la qualité de l'eau.
- **L'activité économique** liée à l'eau qui est l'un des piliers de la gestion équilibrée doit trouver les conditions de son maintien en respectant les enjeux précédents, conditions de la pérennité du modèle.

## 1.2 Historique et état d'avancement du SAGE

Après 4 années de phase d'émergence du SAGE BVPA, le périmètre a été adopté par arrêté inter-préfectoral le 6 septembre 2018.

Le 11 décembre 2019, Madame la Préfète de l'Ariège a installé la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises, qui comprend 73 membres.

À l'issue de la phase d'émergence et depuis la phase d'élaboration du SAGE, le Conseil Départemental de l'Ariège a été désigné structure porteuse du SAGE BVPA le 6 février 2020.



La première phase d'élaboration du SAGE : état des lieux et diagnostic a été réalisée en 2020 et 2021 avec une approbation

Le SAGE BVPA est actuellement en phase d'élaboration : phase 2 « tendances – scénarios -stratégie ».

### 1.3 La cellule animation du SAGE BVPA

En 2024, l'animation du SAGE a été assurée par le Service Eau et Assainissement au sein de la Direction de l'Attractivité de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (DAATE).

Suite à la réorganisation des services au sein de la DAATE, en 2023, une équipe composée de 4 personnes a été constituée pour renforcer l'animation du SAGE. Cette équipe a pour principales missions l'animation des séances et des activités de la Commission Locale de l'Eau et du Bureau, l'animation des commissions géographiques ou thématiques, la préparation, le suivi et le pilotage des études d'élaboration du SAGE ainsi que le développement d'outils d'information et de communication.

## 2 L'ACTIVITÉ DES INSTANCES DU SAGE

### 2.1 La Commission Locale de l'Eau (CLE)

La Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises est composée de 73 membres :

- 40 membres pour le collège des élus,
- 21 membres pour le collège des usagers,
- 12 membres pour le collège de l'État.

Suite aux élections départementales et régionales de 2021 et publication le 24 janvier 2022 d'un Arrêté Préfectoral de nomination des membres de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.), la CLE du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises, a été réinstallée lors de la séance plénière du 22 mars 2022.

En 2024, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie trois fois :

#### 1) Commission du 1<sup>er</sup> février 2024 :

Membres de la CLE lors de la séance du 1 <sup>er</sup> février 2024		
En exercice	Présents	Votants
73	34	40

L'ordre du jour portait sur :

- Adoption du compte-rendu de la CLE du 7 décembre 2023,
- Présentation de l'état d'avancement de la phase « tendances, scénarios, stratégie »,
- Calendrier des commissions géographiques – Thèmes de travail,
- Lancement de la concertation préalable

## 2) Commission du 11 juillet 2024 :

Membres de la CLE lors de la séance du 11 juillet 2024		
En exercice	Présents	Votants
73	24	27

### L'ordre du jour portait sur :

- Adoption du compte-rendu de la CLE du 1<sup>er</sup> février 2024,
- Adoption du rapport annuel 2023 de la CLE,
- CNDP : Présentation du bilan de la concertation préalable,
- Présentation du bilan de la concertation (Eclectic Expérience et « *Le Temps d'Agir* »),
- Mémoire en réponse de la structure porteuse au bilan de la CNDP,
- Présentation de la phase 2 « tendances et scénarios » (IREEDD – CACG),
- Lancement de la concertation continue

## 3) Commission du 24 septembre 2024 :

Cette séance plénière se tenant en atelier, il n'y a pas eu de visioconférence.

Membres de la CLE lors de la séance du 24 septembre 2024		
en exercice	présents	votants
73	21	21

### L'ordre du jour portait sur la concertation continue :

- Partage des grands enseignements de la concertation préalable,
- Définition des axes stratégiques de la concertation continue,
- Modalités de la concertation continue : mobilisation et participation du public.

## 2.2 Le Bureau de la CLE

Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE est composé de 23 membres :

- 13 membres pour le collège des élus,
- 7 membres pour le collège des usagers,
- 3 membres pour le collège de l'État.

Le Bureau de la CLE s'est réuni deux fois en 2024 :

### 1) Bureau de la CLE du 13 juin 2024 :

#### L'ordre du jour portait sur :

- Présentation du bilan de la concertation préalable :
  - Synthèse d'*ECLECTIC EXPERIENCE* ;
  - Bilan des garants de la CNDP.
  
- Point d'avancement sur les études de la phase 2 « tendances, scénarios et stratégie » :
  - Mise à jour de l'étude du potentiel hydroélectrique - CACG ;
  - Démarrage de la *stratégie d'adaptation au changement climatique* – IREEDD ;
  - Commissions Géographiques pour la phase « *Stratégie du SAGE* »
  
- Information sur le démarrage de la Concertation Continue

### 2) Bureau de la CLE du 18 octobre 2024 :

#### L'ordre du jour portait sur :

- État d'avancement de la phase 2 :
  - Scénarios – livrable ;
  - Cadrage de la phase « stratégie »
  - Rappel du calendrier
  - Préparation des Commissions Géographiques des 5, 6 et 7 novembre pour la phase « Stratégie du SAGE »

## 2.3 Les Commissions géographiques

En complément des séances plénières de la CLE et des Bureaux, ce sont tenues en 2024, 2 séries de commissions géographiques en mars et en novembre pour travailler sur la phase 2 d'élaboration du SAGE « tendances, scénarios et stratégie » :

- 1) Commissions géographiques des 28, 29 février et 1<sup>er</sup> mars 2024.
- 2) Commissions géographiques des 5, 6 et 7 novembre 2024.

## 2.4 La cellule animation

Sous la direction et les décisions de la CLE et/ou du Bureau de la CLE, la cellule doit organiser et gérer l'animation de la CLE et de son Bureau.

À ce titre, elle a procédé en 2024 à :

- La préparation technique et logistique des séances plénières de la CLE : Les documents de séance, les projets de délibérations,
  
- La préparation des documents de réunions, l'organisation et l'animation des deux réunions du Bureau,

- L'organisation de journées d'information/sensibilisations :  
Des sorties à destination des membres de la CLE, des partenaires et du grand public, ont été proposées dans le courant de l'année 2024 (Cf. Détails *Chapitre 3*),
  - Assurer le secrétariat de la CLE : Enregistrement/rédaction de courriers, rédaction et transmission des comptes rendus de réunion et des décisions, rédaction des délibérations,
  - Assurer le suivi administratif et financier de la procédure,
  - Réaliser le bilan d'activités annuel de la CLE,
  - La poursuite des études d'élaboration du SAGE.
- **Phase 2 : Suivi de l'étude de définition des tendances, scénarios et stratégie :**  
Avec les bureaux d'études IREEDD-CACG, L'année 2024 a vu la poursuite de l'étude qui porte sur les principales perspectives d'évolutions des territoires et leurs impacts afin de définir des scénarios possibles, démarrée en 2023, avec la définition de tendances et la validation des scénarios.
  - **Préparation de la phase 3 : PAGD et règlement du SAGE :**  
En 2024, le cahier des charges relatif à la phase 3 du SAGE qui porte sur la rédaction du PAGD et du règlement a été rédigé et soumis aux membres du Cotech et en bureau de CLE. Le lancement de la consultation dans le cadre des marchés publics s'est ensuite déroulé du 6 novembre au 6 décembre 2024.
  - **Suivi de la réalisation de l'Évaluation Environnementale du SAGE :**  
La prestation a débuté en mars 2023 avec le Cabinet ECTARE et s'est poursuivie sur l'année 2024 avec des échanges de données et le suivi de l'étude de la phase 2, menée par les bureaux d'études IREEDD-CACG, afin d'actualiser au fur et à mesure l'évaluation environnementale du SAGE.
  - **Suivi de la mission d'animation de la communication et de la concertation - Animation de l'étude et suivi du prestataire :**  
L'année 2024, a vu le lancement de la concertation préalable du public le 1<sup>er</sup> février puis jusqu'au 30 avril, le déploiement d'animations par l'équipe du SAGE et l'appui de la Direction de la Communication du Conseil Départemental, sur l'ensemble du périmètre du SAGE BVPA, en collaboration avec le bureau d'étude Eclectic Expérience et l'association « Le Temps d'agir » retenus pour cette mission.

Cette concertation préalable s'est déroulée sous l'égide de deux garants de la concertation, nommés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Un bilan de la concertation préalable a été rédigé par les garants, et par le bureau d'études récapitulatif tous les événements, les publics cibles et les questionnements des citoyens. Par ailleurs, une réponse au bilan des garants a été rendue à la CNDP par le Conseil départemental, structure porteuse du SAGE BVPA.

- **Participation aux réunions organisées par les instances partenaires :**

Dans le cadre du SAGE, la cellule d'animation, et/ou le Président et les Vice-présidents de la CLE, suivent et contribuent aux opérations portées par les acteurs du bassin.

Les animateurs et/ou le Président et les Vice-Présidents ont aussi participé aux réunions organisées par les instances partenaires :

- Les Comités de Bassin (3) et les Commissions Territoriales Garonne (2) de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- Les réunions organisées par les Syndicats gestionnaires de bassin versant (suivi du projet Sollagua, Spongeworks, études BRGM, des réunions thématiques de bassins versants, etc...)
- Les réunions inter-SAGE, du SAGE Vallée de la Garonne (GSE, Cotechs...),
- Les réunions du Life « Eau et Climat »,
- Les réunions de l'Inter-District,
- Les réunions du Projet de Territoire Garon'Amont (PTGA),
- Les réunions avec le PNRPA dans le cadre de la révision de la charte du PNRPA,
- Les réunions avec la Chambre d'agriculture de l'Ariège,
- Les réunions avec le SCOT Vallée de l'Ariège,
- Les réunions avec « Eau Ariège » et le SMDEA,
- Les réunions avec l'ANA-CEN,
- Le suivi des projets du Bassin Adour Garonne liés à l'eau.

## 2.5 Le partenariat avec la chambre d'agriculture de l'Ariège

En accord avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil départemental de l'Ariège, la chambre d'agriculture de l'Ariège a proposé le recrutement d'un animateur chargé d'assurer la communication et l'information sur l'avancée du SAGE BVPA auprès du monde agricole.

Le chargé de projet a aussi assuré des animations avec l'équipe du SAGE BVPA, a proposé des supports de communications, mais aussi des articles à destination du grand public et des membres de la CLE. L'animateur s'attachera ensuite à proposer des études et actions de la professions agricole pour alimenter les réflexions du SAGE et contribuer à l'élaboration du PAGD à travers des ateliers professionnels dédiés et des formations aux agriculteurs.

Pour l'année 2024, le tableau détaillant la répartition des missions est estimé comme suit :

Missions	Nbr de jours prévus
<b>Rédaction des documents (CLE ; SAGE)</b>	30 + 20 j secrétariat
<b>Secrétariat de la CLE</b>	15 + 5 j secrétariat
<b>Réunions de la CLE (3 plénières) et du bureau de la CLE (2 réunions)</b>	25 + 25 j secrétariat
<b>Consultations des partenaires, formation des membres de la CLE, animations pour le grand public</b> Réunions avec les différents acteurs du territoire. Préparation de supports de communication pour les membres de la CLE. Partenariat CA09 et « Eau Ariège ». Organisation en partenariat avec l'ANA-CEN d'une visite d'une Zone Humide. Participation à des événements publics (salon des maires 09, journée mondiale de l'eau, Journée transition énergétique, fêtes de la science, journée du développement durable.	40 + 7 j secrétariat
<b>Phase 2 : Étude définition des tendances et scénarios : Animation de l'étude et suivi du prestataire</b> Suivi de l'étude, préparation et organisation des COTECH et COPIL. Consultation des partenaires. Recherche de données. Organisation des commissions géographiques (6 commissions en 2024). <b>Organisation de deux sessions de 3 commissions géographiques soit 6 commissions pour la phase 2 du SAGE BVPA.</b> Convocations, animation et préparation des 6 réunions, comptes rendus, envoi des documents de séance et des bilans de réunions.	100 + 14 j secrétariat
<b>Phase 3 : Rédaction du PAGD et du règlement</b> Rédaction du cahier des charges et des pièces du marché, réunion des partenaires et du Cotech, lancement et suivi du marché, analyse des offres.	40 + 3 j secrétariat
<b>Mission d'animation de la communication et de la concertation - Animation et suivi du prestataire</b> Participation et organisation des événements de la concertation préalable de 3 mois (du 1 <sup>er</sup> février au 30 avril). Production de différents supports de communication et d'exposition. Production du bilan en réponse au bilan des garants.	110 + 20 j secrétariat
<b>Évaluation Environnementale – Animation de l'étude et suivi du prestataire</b> Suivi de l'étude, envoi de documents au prestataire et réunions de travail.	20 + 2 j secrétariat
<b>Appui aux 3 bureaux d'études</b> Préparation des présentations, animation des réunions, recensement des documents, réunions de cadrage et de suivi des 3 bureaux d'études, réunions entre bureaux d'études.	20 + 2 j secrétariat
<b>Participation aux réunions des instances de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, inter-SAGE, du PTGA et de tous les partenaires.</b>	60 + 2 j secrétariat
<b>TOTAL</b>	<b>460 + 100 j secrétariat</b>

## 3 L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

### 3.1 La concertation préalable du public (CF. Bilan complet en annexe)

#### 3.1.2 La Concertation Préalable :

La concertation préalable, qui s'est tenue du 1<sup>er</sup> février au 30 avril 2024 sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), est une étape essentielle pour associer les citoyennes et citoyens à l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises.

Une concertation volontaire : En respectant l'esprit de dialogue qui guide l'élaboration de ce SAGE, le Département de l'Ariège, en tant que structure porteuse, a opté pour une concertation volontaire conformément à l'article L121-17 du Code de l'environnement.

Durant ces trois mois, les citoyens ont eu la possibilité de s'informer et de s'exprimer sur les différents volets du projet.

#### 3.1.3 Champ de la Concertation :

La concertation a couvert un large éventail de sujets, incluant les objectifs et les orientations du schéma, les enjeux socio-économiques, les mesures envisagées dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), ainsi que les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

Compte tenu de la situation particulière du territoire, les impacts sur les territoires adjacents faisaient également partie des sujets à discuter.

Le Conseil départemental de l'Ariège a saisi la Commission nationale du débat public (CNDP) le 26 janvier 2023, pour demander la désignation de garants de la procédure de concertation.

Depuis 1995, la CNDP assure la participation publique aux grands projets ayant des impacts environnementaux ou territoriaux significatifs. Le 1<sup>er</sup> mars 2023, la CNDP a nommé deux garants indépendants : Mme Anne-Isabelle PARDINEILLE et M. Ivan PASCAUD remplacé par Jean-François COUMEL le 8 novembre 2023.

Les garants de la concertation ont publié leur bilan le 30 mai 2024. Ce dernier est accessible sur le site de la CNDP : [file:///F:/Bilan\\_SAGE\\_BVPA.pdf](file:///F:/Bilan_SAGE_BVPA.pdf)

#### 3.1.4 Les dispositifs d'information :

Le dossier de concertation et sa synthèse Le dossier de concertation, élément central du dispositif d'information, a été conçu pour présenter de manière claire, complète et synthétique les enjeux du projet et de la démarche de concertation.

Distribué aux participants lors des rencontres, ce document a également été transmis aux collectivités et aux partenaires pour une diffusion large, en formats imprimés et numériques téléchargeable.

En outre, une synthèse de trois pages, plus compacte, était disponible également pour permettre au public de prendre connaissance des points essentiels du projet et de la concertation.

### 3.1.5 La Communication sur le site [Ariège.fr](https://www.ariège.fr) :

Le site internet du Département de l'Ariège a diffusé toutes les informations et actualités relatives au SAGE et à la concertation à travers des pages dédiées : <https://www.ariège.fr/nos-actions/environnement/sagebvpa/>

Ces pages, mises à jour régulièrement, offraient un accès :

- À tous les documents du projet, tels que le diagnostic de territoire, les atlas des bassins versants, des fiches pédagogiques et les publications de la concertation. Les bilans de la concertation du SAGE et des garants, ainsi que les scénarios, le règlement et le PAGD sont également disponibles.
- Aux formulaires d'inscription pour les événements de la concertation et des partenaires.

### 3.1.6 Les communications dans la presse locale :

Divers outils de communication ont été déployés pour informer et mobiliser le grand public sur le SAGE et la concertation. La presse locale a joué un rôle crucial pour faire connaître le projet et ses différents événements.

### 3.1.7 Les dispositifs de participation :

Plusieurs rencontres étaient prévues sur l'ensemble du territoire, sous des modalités variées afin que chacun puisse participer en fonction de ses disponibilités et de ses centres d'intérêt.

## 3.2. Site Internet du SAGE

Les pages relatives au SAGE BVPA sont hébergées sur le site du Conseil Départemental de l'Ariège : [www.ariège.fr](https://www.ariège.fr)

Il a été administré et alimenté tout au long de l'année 2024 avec notamment la mise à jour régulière d'une rubrique « Actualités », la mise en ligne en téléchargement de tous les documents relatifs aux séances de la CLE et de ses instances (délibérations, Arrêtés préfectoraux, comptes rendus, présentations faites en séances).

Par ailleurs, tous les documents qui font état de l'avancement des études ont aussi été mis en ligne, à la disposition du public.

Le site national Gest'eau a aussi été mis à jour et alimenté pendant l'année 2024.

### 3.3 L'info SAGE

Dans le même objectif, visant à faire connaître le SAGE auprès des élus et des membres de la CLE et informant de l'avancée du SAGE, une « newsletter » intitulée INFO'SAGE a été créée et diffusée à tous les membres de la CLE et partenaires associés à l'élaboration du SAGE.

En 2024, quatre INFO'SAGE ont été produits : en janvier, mars, juillet et octobre.

### 3.4 La participation à la journée Mondiale de l'Eau du 22 mars 2024

L'équipe d'animation du SAGE BVPA a participé le **22 mars 2024** à la journée Mondiale de l'Eau à Foix, organisée par le SMDEA dans le cadre de « Eau Ariège ».

Cette journée s'inscrivait cette année dans le cadre de la concertation préalable du SAGE, avec des stands, des visites de sites et un atelier en soirée.

### 3.5 La participation au salon des maires de l'Ariège

Dans le cadre de la participation au salon des maires du jeudi **30 mai 2024**, l'équipe d'animation du SAGE a tenu un stand et a réalisé, pour cette occasion, en partenariat avec la chambre d'agriculture de l'Ariège, des fiches sur la thématique agricole et l'eau.

### 3.6 La participation à la Journée Mondiale de l'Environnement

L'équipe d'animation du SAGE Bassin Versant des Pyrénées Ariégeoises (BVPA), en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Ariège, a participé à la Journée Mondiale de l'Environnement organisé par Eau Ariège, qui s'est tenue le **5 juin 2024** à Ax-les-Thermes, sur le territoire de la Haute Ariège. L'objectif de cette journée, était de proposer au grand public une journée d'animation, de sensibilisation et de communication sur le thème choisi pour 2024, consacré à la restauration des terres, à la lutte contre la désertification et à la résilience face à la sécheresse

À cette occasion, une visite exceptionnelle du musée Mountaneô a été organisée. Divers organismes ont tenu des stands tout au long de la journée : le Conseil Départemental de l'Ariège avec un stand dédié au Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE), le Service d'exploitation des sites touristiques de l'Ariège (SESTA), l'Association des naturalistes d'Ariège (ANA-CEN), la Communauté de Communes de la Haute-Ariège, la Chambre d'Agriculture de l'Ariège, et la Jardinerie Clarac. L'accent a été mis sur les actions quotidiennes favorables aux économies d'eau dans les jardins des particuliers (paillage et arrosage efficaces...). Un jardin éphémère a été aménagé afin de démontrer les bonnes pratiques permettant de réduire la consommation d'eau

En soirée, une conférence sur le rôle du soutien d'étiage a été organisée, avec l'intervention de différents acteurs de l'eau (Conseil Départemental de l'Ariège pour le SAGE BVPA, le SMEAG, le SMDEA, la Chambre d'Agriculture de l'Ariège, EDF) qui sont intervenus afin de présenter leur contribution dans le système de soutien d'étiage et pour répondre aux questions du public.

### 3.7 La participation à la Journée technique Zones Humides

L'équipe d'animation du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises (BVPA), en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Ariège, et accompagné du Vice-président du SAGE, Monsieur Daniel Besnard, ont participé à la deuxième Journée Technique sur les Zones Humides le **2 Juillet 2024** à Saint-Girons. Cette journée organisée dans le cadre de l'Inter-SAGE (SAGE Vallée de la Garonne, SAGE Neste et rivières de Gascogne, SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises) concernés par le Projet de Territoire Garonne Amont (PTGA), était coanimée par le Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (SMEAG) et par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne qui pilote le PTGA.

Cette journée, qui fait suite à une première rencontre en février 2023, a permis de présenter les premiers résultats de la stratégie zones humides aux différents acteurs de l'Inter-SAGE sur le territoire du PTGA.

À cette occasion, des ateliers par petits groupes ont été organisés afin de confronter les résultats avec l'approche terrain des différents acteurs, ainsi qu'une présentation du nouvel outil « Observatoire de la Garonne » permettant l'accès à des données par thématiques sur le bassin Garonne : étiage, biodiversité, qualité des eaux, carte interactive, aménagement, évaluations.

L'après-midi a été consacrée à la visite de la zone humide (1,2 ha) du Lac de Touille en Haute-Garonne. Cette zone humide a été restaurée par le Syndicat Salat-Volp (SSV), lauréat en 2020 du projet « Entente sur l'eau », qui a initié des travaux d'ouverture et de création de mares débutés en 2023 par la Communauté de communes Cagire Garonne Salat.

### 3.8 La participation au festival en transitions Futurs Proches

L'équipe d'animation du SAGE a renforcé sa présence sur le territoire en participant au Village des Initiatives Ariégeoises sur la transition écologique et sociétale, qui s'est tenu le **3 octobre** dernier au centre universitaire de l'Ariège Robert Naudi à Foix.

Cet évènement s'inscrivait dans le cadre du premier festival national des campus en transitions, « Futurs Proches » déployé sur tous les sites de l'Université de Toulouse. C'était une occasion privilégiée pour sensibiliser, former et informer l'ensemble de la communauté universitaire de Toulouse - étudiants, doctorants, enseignants, chercheurs, ainsi que le personnel administratif et technique - sur les enjeux des transitions écologiques et sociétales, en partenariat avec les acteurs locaux et universitaires.

Le programme proposait une centaine d'activités diversifiées à travers les établissements membres de l'université, comprenant des conférences, des ateliers participatifs et interactifs, des initiatives de sensibilisation telles que des stands, des balades découvertes et des ciné-débats.

### 3.9 La participation à la Fête de la Science

Les équipes du SAGE BVPA ont participé au Village des Sciences, organisé aux Forges de Pyrène à Montgailhard du **9 au 11 octobre** dernier par l'association Pyrènes Sciences, dans le cadre de la 33<sup>ème</sup> édition de la Fête de la Science. Cette édition, sur le thème « Océan de savoirs », était axée sur la sensibilisation à la protection des milieux marins et des ressources aquatiques.

Cet évènement national, orchestré par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, vise à promouvoir la science auprès du grand public, notamment des scolaires. Cette manifestation qui se déroule chaque automne, permet à de nombreux acteurs de participer à son organisation au niveau local : associations, collectivités, laboratoires de recherche, écoles, collèges, lycées, universités, chercheurs...

Au programme, activités interactives, ateliers, stands, manifestations dans le département, conférences et soirées scientifiques accessibles à tous.

Le stand du SAGE BVPA et du service Eau du Conseil Départemental de l'Ariège, a permis à plus d'une centaine d'élèves de tous niveaux (primaires jusqu'au lycée) de découvrir la gestion des milieux aquatiques et les divers usages de l'eau sur le territoire du SAGE BVPA.

### 3.10 CNRS visite du site de Moulis

Le **11 octobre** dernier, l'équipe SAGE, sur invitation de la Présidente du Département de l'Ariège, Madame Christine TEQUI, a assisté à une présentation des recherches menées par le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) sur la thématique de l'eau à l'occasion de la fête de la science, sur le site de Moulis en Ariège. Ce site accueille 4 scientifiques auteurs du rapport du GIEC, 10 chercheurs primés, plus de 60 chercheurs personnels et techniques, ainsi que plus de 200 équipements scientifiques.

Une opportunité de découvrir les travaux de recherche menés sur la thématique de la biodiversité des lacs pyrénéens (projet PyriSentinel), l'hydroélectricité, et l'agronomie. Les équipes de recherche impliquées comprenaient Change, Linking, et le Centre de Théorie et Modélisation de la Biodiversité (CTMB). Les participants ont également pu visiter la Station d'Écologie Théorique et Expérimentale (SETE) du CNRS.

### 3.11 La participation à la journée du Développement Durable

En cette fin d'année, l'équipe d'animation du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises (BVPA), en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Ariège, était présente lors de la Journée du Développement Durable, organisée par le collectif « Eau Ariège » le jeudi **12 décembre 2024**, à la Salle Jean Jaurès de la Mairie de Foix.

Au programme de cette journée consacrée à la sensibilisation du public sur des pratiques écoresponsables autour de l'usage de l'eau, des stands ont été animés dans l'après-midi par les partenaires de « Eau Ariège » : le Syndicat Mixte Départemental Eau Assainissement (SMDEA) aux côtés d'« Eau Ariège », le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) d'Ariège, l'ANA-Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN), l'Agence Locale de l'Energie de l'Ariège (ALEDA), ainsi qu'un stand conjoint animé par la Chambre d'Agriculture de l'Ariège et le Conseil Départemental de l'Ariège. Ce dernier proposait des activités autour de la thématique « eau et agriculture ». Les visiteurs ont également pu échanger avec l'équipe du SAGE BVPA, qui a répondu aux questions sur ses missions et les actualités du moment, notamment sur le lancement de la concertation continue prévue pour février 2025.

La journée s'est conclue par une conférence intitulée « Désimpermeabiliser pour mieux s'adapter aux climats futurs ». Les animateurs du SAGE ont présenté les données climatiques du territoire ainsi que les progrès réalisés sur la phase stratégique, fruit des travaux menés par les acteurs locaux lors des Commissions Géographiques de novembre dernier.

Le Parc Naturel Régional (PNR) des Pyrénées Ariégeoises a partagé les projets de désimpermeabilisation, tandis que l'ANA-CEN a présenté son retour d'expérience sur la transformation de cours d'école en espaces désimpermeabilisés.

Enfin, le Syndicat Mixte d'Aménagement des Rivières du Val d'Ariège (SYMAR VAL Ariège) a mis en lumière ses actions pour prévenir les inondations, avec un accent particulier mis sur la préservation des milieux naturels et la restauration des zones d'expansion de crues.

### 3.12 « A la découverte des Zones Humides » – Plateau de Beille

Tôt dans la matinée du **samedi 31 août 2024**, un groupe de 14 personnes a rejoint Marie Bouquerel, animatrice de l'Ana-Conservatoire d'Espaces Naturels Ariège (CEN), pour une sortie dédiée à la découverte d'une zone humide sur le Plateau de Beille.

Cette excursion, organisée dans le cadre de l'animation du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises (BVPA) porté par le Conseil Départemental, avait pour objectif de faire découvrir le fonctionnement et les multiples fonctions d'une tourbière, un type particulier de zone humide. Véritable éponge naturelle, les végétaux qui y prospèrent permettent d'absorber l'eau et la restituer en période de sécheresse. Elle joue également un rôle de filtration des eaux de pluie, et constitue une archive vivante, permettant d'étudier l'évolution des paysages à partir de l'étude des végétaux non décomposés qui s'y accumulent.

Au cours de la visite, les participants ont pu observer des Sphaignes, mousses emblématiques des tourbières, ainsi qu'une plante carnivore typique de ce milieu, la Droséra ! Grenouilles, libellules, demoiselles, et autres insectes ont également ponctué l'observation des participants.

### 3.13 Autres actions de sensibilisations et d'informations

Dans le cadre du partenariat avec l'ANA-CEN et en complément des fiches déjà produites en 2023, une nouvelle fiche a été mise en ligne sur les pages du SAGE BVPA et concerne la ripisylve et les plantes exotiques envahissantes.

Dans le cadre du partenariat avec la chambre d'agriculture de l'Ariège, des fiches pédagogiques « Fiches *Pédagri* » ont été réalisées. Elles visent à vulgariser un contenu scientifique et biologique pour mieux comprendre les enjeux de l'eau en lien avec l'agriculture. De nombreux sujets sont abordés pour mieux comprendre le fonctionnement des plantes, des sols, des cycles de l'eau, des barrages... etc.

Ces fiches auront pour vocation d'être distribuées au grand public sous forme de pochette afin de servir de support pédagogique.

Tous ces éléments sont mis à la disposition de tous, sur les pages dédiées du SAGE BVPA (rubrique « Ressources Documentaires »).

## 4 BILAN FINANCIER

Le coût de l'animation 2024 du SAGE BVPA au sein du Conseil Départemental de l'Ariège, est évalué à 205 353 € (comprenant tous les frais « indirects », les 2.3 ETP technique, et le 0.5 ETP administratif).

### 4.1 Dépenses

Le bilan financier pour l'année 2024 se décline comme suit :

Charges de personnel	Montant en € TTC
Animateurs SAGE (460 j – 2.3 ETP)	132 336 €
Secrétariat (100 j – 0.5 ETP)	19 388 €
Frais indirects (matériel informatique, bâtiment, téléphone, etc...) : 20% des charges salariales.	30 345 €
Frais facturés au bénéficiaire (locations salles, frais de communication et d'équipements, autres frais divers)	6 484 €
<b>Total</b>	<b>188 553 €</b>

## 4.2 Recettes

En 2024 les recettes ont été assurées par des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région Occitanie.

	%	Animation
Agence de l'eau Adour Garonne	70 % (base de calcul : 188 553 €)	131 987 €
Région Occitanie	10 % (base de calcul : 144 712 €)	14 471 €
CD09	-	42 095 €
<b>Total</b>		<b>188 553 €</b>

## 5 BILAN ET PERSPECTIVES 2025

Pour l'année 2025, au regard de la poursuite des études et le suivi de 3 bureaux d'études et des procédures réglementaires à venir ainsi que les événements de la concertation continue sur un temps plus long, l'équipe dédiée à l'animation du SAGE, sera composée de 5 personnes avec 0.5 ETP administratif, et 2.5 ETP Technique soit 3 ETP (avec un renfort de 0,2 ETP de la Direction de la Communication du Département, pour l'appui à la concertation continue et la communication).

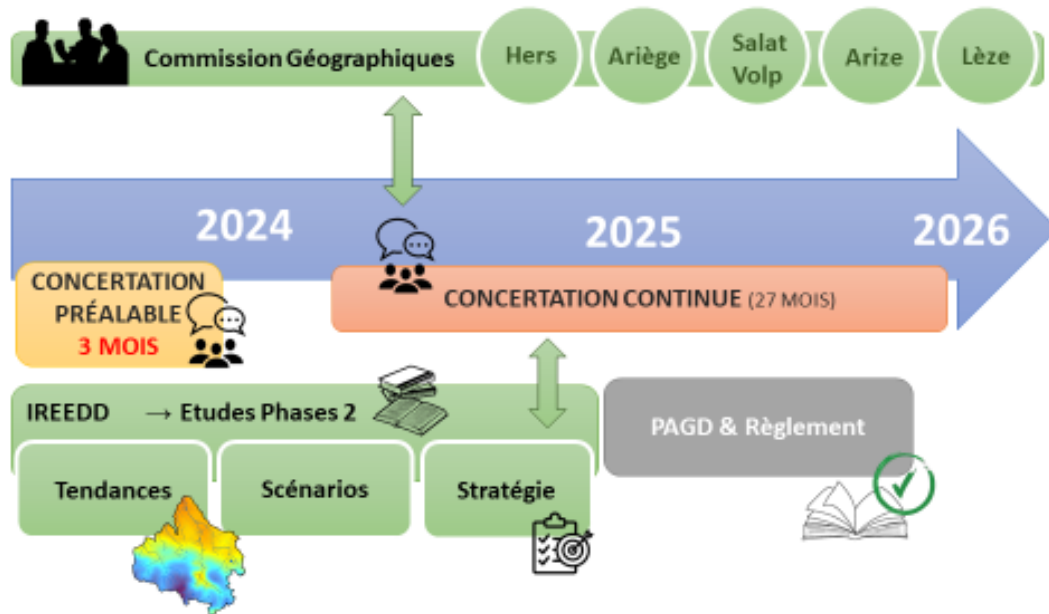
En 2025, les membres de la Commission Locale de l'Eau travailleront, au sein des Commissions Géographiques, sur la phase 3 de l'élaboration du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises avec la rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et du Règlement.

L'année 2025 verra aussi la poursuite de l'étude de l'évaluation environnementale du SAGE, après l'état initial de l'environnement déjà produit, il s'agira d'évaluer la stratégie du SAGE ainsi que le PAGD proposé.

La concertation continue du public se poursuivra durant toute l'année 2025 avec une conférence de lancement le jeudi 6 février et le déploiement de nouveaux événements participatifs sur l'ensemble du territoire du SAGE BVPA et ceci tout au long de l'année.

## Prochaines étapes de l'élaboration du SAGE

Les prochaines étapes seront les suivantes :



## 6 ANNEXES

- Bilan des actions de communication
- Bilan de la concertation préalable